|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** | | |
| Circulaire administrative  **CACE/915** | | Le 9 août 2019 |
|  | | |
|  | | |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT** | | |
|  | | |
|  | | |
| Objet: | **Commission d'études 6 des radiocommunications (Service de radiodiffusion)**  **– Proposition d'adoption par correspondance d’un projet de Recommandation UIT-R révisée** | |
|  |
|  |
|  | | |
|  | | |

A sa réunion tenue le 26 juillet 2019, la Commission d'études 6 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption par correspondance d’un projet de Recommandation UIT-R révisée conformément au § A.2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-7 (Procédure d'adoption par une Commission d'études par correspondance). Le titre et résumé du projet de Recommandation figurent dans l'Annexe à la présente lettre.

La période d'examen durera deux mois, jusqu'au 9 octobre 2019. Si, au cours de cette période, aucun Etat Membre ne soulève d'objection, la procédure d'approbation par voie de consultation, prévue au § A2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-7 sera engagée.

Un Etat Membre qui soulève une objection au sujet de l'adoption du projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments d'un ou des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT‑T/UIT‑R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-T/ipr/Pages/policy.aspx>.

Mario Maniewicz  
Directeur

**Annexe:** Titre et résumé du projet de Recommandation

**Document:** Document [6/373](https://www.itu.int/md/R15-SG06-C-0373/en)

Ce document est disponible en format électronique à l'adresse:  
<https://www.itu.int/md/R15-SG06-C/en>

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications

– Etablissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

– Président et Vice‑Présidents des Commissions d'études des radiocommunications

– Président et Vice-Président de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

Titre et résumé du projet de Recommandation

Projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1877-1 Doc. 6/373

Méthodes de correction d'erreurs, de mise en trame des données, de modulation   
et d'émission pour la deuxième génération de systèmes de radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre

La révision proposée comprend:

1 des modifications apportées aux textes du «*considérant*» et du «*recommande*»;

2 l'adjonction de l'Annexe 2, qui décrit les paramètres du système de transmission DTTB (radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre) ATSC 3.0 et comporte des pièces jointes fournissant des renseignements complémentaires sur la norme ATSC 3.0;

3 l'adjonction de l'Annexe 3, qui décrit les paramètres du système de transmission DTMB-A et comporte des pièces jointes fournissant des renseignements complémentaires sur la norme DTMB-A (le contenu est tiré de la Recommandation UIT-R BT.1306);

4 l'adjonction de l'Annexe 4, qui donne des lignes directrices sur le choix d'un système.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_